

tant et aussi longtemps qu'une coordination centrale demeure ~~adéquate~~ <sup>INADEQUATE</sup>.

Le Canada joue un rôle d'importance dans le maintien de la paix et, à ce titre, il croit fermement que la répartition du fardeau financier entre les Etats membres est un principe essentiel d'équité et de franc jeu. La répartition, par l'Assemblée générale, du coût du maintien de la paix entre tous les membres des Nations Unies, en tenant compte des principes directeurs déjà acceptés lors de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, est sans doute le meilleur mode de financement des opérations de maintien de la paix, particulièrement des opérations autorisées par le Conseil de sécurité. S'il revient en propre au Conseil d'avoir la responsabilité principale des décisions relatives à la mise sur pied des opérations de maintien de la paix, on doit également s'attendre à ce que les membres du Conseil, et en particulier les membres permanents, paient leur juste part des dépenses. Il est bien entendu que le Conseil pourrait recommander d'autres modes de financement, y compris le paiement des dépenses par les parties principalement intéressées et les contributions volontaires de tous les membres. Mais les contributions volontaires ne constituent pas un mode de financement satisfaisant, - le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises et la Force des Nations Unies à Chypre l'a démontré, - à moins que ces contributions ne soient considérées comme étant une obligation liant l'ensemble des membres, chacun reconnaissant par là qu'il lui incombe une part de responsabilité dans la tâche collective du maintien de la paix. Nous pouvons tous nous trouver des raisons pour justifier notre manque d'intérêt envers un différend quelconque. Mais aucun d'entre nous ne peut être assuré, et certainement pas les pays de moindre importance, qu'il ne devra pas un jour ou l'autre lui aussi faire appel à l'aide des Nations Unies. L'occasion nous est maintenant donnée d'assumer nos responsabilités en apportant une contribution volontaire afin de rétablir la solvabilité des Nations Unies. Le Canada a déjà proposé qu'une conférence pour les